

La Croix (site web)
Analyse, dimanche 10 août 2025 1083 mots
La Croix (site web)
Analyse, dimanche 10 août 2025 1083 mots

Agriculture et néonicotinoïdes, histoire d'une dépendance

Par Alban de Montigny

L'interdiction des néonicotinoïdes en 2016 a mis en difficulté les producteurs de betteraves. Les expérimentations réalisées ces dernières années pour les remplacer témoignent de la délicate transition que doit mener le monde agricole pour s'affranchir de certains pesticides.

Il est de ces débats qui surgissent au coeur de l'été et qui dépassent la polémique politicienne. Voilà des semaines que la loi Duplomb agite les réseaux sociaux et s'invite dans les discussions des Français. Au point qu'ils ont été plus de deux millions à s'être mobilisés pour demander l'abrogation de ce texte ouvrant notamment la voie à la réautorisation de l'acétamipride, cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes. Autant dire que la décision du Conseil constitutionnel était particulièrement attendue. Jeudi 7 août, les neuf juges ont censuré partiellement la loi portée par le sénateur LR Laurent Duplomb (lire les repères).

Le syndicat agricole majoritaire, la FNSEA, ne compte pas en rester là. Il demande que « les points censurés soient rapidement repris dans un prochain texte », après avoir été retravaillés. Mais les parlementaires se risqueront-ils à voter une nouvelle loi alors qu'une partie des Français s'y sont opposés ? Il n'est donc pas exclu que la décision du Conseil constitutionnel vienne définitivement clore une séquence de presque dix ans depuis l'interdiction des néonicotinoïdes par la loi pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », promulguée le 8 août 2016. Une quasi-décennie qui témoigne de la difficulté de l'agriculture conventionnelle et d'une partie de la classe politique à penser la transition pour sortir de la dépendance aux pesticides. Qui témoigne aussi de l'acculturation que doit mener le monde agricole habitué à cette solution que sont des insecticides aussi puissants.

La révolution des néonicotinoïdes

Pour comprendre les difficultés posées par l'interdiction des néonicotinoïdes, il faut un instant s'arrêter sur leurs propriétés. Leur arrivée sur le marché en 1993 a marqué un véritable tournant, notamment dans la culture des betteraves sucrières. Souvent utilisés en enrobage de semence, ils pénètrent la plante dès sa germination. Fatal pour les pucerons qui viennent piquer les feuilles. Fatal aussi pour la jaunisse propagée par les insectes en question. Fatal enfin pour les pollinisateurs.

Reste qu'aux yeux des producteurs de betteraves, ces insecticides sont indispensables pour échapper à la jaunisse et éviter donc les pertes de rendement. Une interdiction trop rapide pourrait les mettre en difficulté. La loi de 2016 qui entre en vigueur en 2018 prévoit donc que l'agence sanitaire, l'Anses, étudie des solutions de substitution ; les filières qui ne peuvent s'en passer obtiendront des dérogations jusqu'en 2020. Ce ne sera pas le cas des betteraviers.

L'Anses estime en effet qu'ils peuvent remplacer les néonicotinoïdes en combinant différentes approches et en misant sur deux insecticides, dont l'un de la famille des pyréthrianoïdes.

L'agence précise au passage que son utilisation risque d'entraîner une résistance chez les pucerons qui ne seraient donc plus sensibles à ses effets.

En 2020, 30 % de la récolte est perdue

L'année 2020 sera marquée par des attaques massives de pucerons. Résultat, 30 % de la récolte est perdue. Tout sauf une surprise pour la filière. « Les recherches que nous avons menées avaient montré que l'interdiction des néonicotinoïdes risquait de mettre en grande difficulté les agriculteurs. Dès 2016, nous avons alerté le ministère et l'Anses », assure Vincent Laudinat, directeur général de l'Institut technique de la betterave (ITB), un organisme de recherche fondé par la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), syndicat rattaché à la FNSEA, et le Syndicat national des fabricants de sucre (SNFS).

En réaction à l'épidémie, Julien Denormandie, alors ministre de l'agriculture, fait voter une loi pour suspendre l'interdiction des néonicotinoïdes - ces derniers seront définitivement interdits en 2023 à la suite d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne. En parallèle, il lance le plan national de recherche et d'innovation (PNRI). Coprésidé par l'Inrae et l'ITB, ce programme réunit l'ensemble des acteurs de la filière - aussi bien les groupes sucriers que les semenciers - pour trouver des alternatives viables. Une approche alors inédite en France. Doté de 20 millions d'euros, dont 7 millions d'argent public, ce plan a été prolongé pour trois ans fin 2023 avec une rallonge de 4 millions d'euros.

Repenser les pratiques agricoles

Ces recherches vont révéler à quel point l'interdiction d'une molécule nécessite de repenser en profondeur les approches agronomiques. « Au début du PNRI, nous étions convaincus que les solutions élaborées conjointement par la recherche, la recherche appliquée et le développement pour réduire progressivement l'usage et l'impact des pesticides assureraient une réponse dans le scénario d'une interdiction d'une molécule. Mais nous avons depuis compris que ce n'était pas vrai », raconte Christian Huyghe.

Tout au long de ces années, de nombreuses expérimentations ont été menées : épandre des granulés odorants pour repousser les pucerons ou des chrysopes - insecte de l'ordre des névroptères - pour les dévorer, semer de l'avoine entre les betteraves pour brouiller leurs repères olfactifs et visuels, agir sur les sources de contamination du puceron... De toutes les techniques expérimentées, certaines ont fait leur preuve, d'autres aboutissent à des résultats variables. À cela s'ajoute le fait que leur coût est parfois considérable.

« Il n'existe pas "une" solution mais des solutions »

Aucune de ces approches, même combinées, ne suffit à elles seules dans les territoires où il y a une forte présence de pucerons. Les agriculteurs sont donc contraints de continuer à passer des insecticides. Là est toute la complexité de la transition menée : l'interdiction des néonicotinoïdes, n'est pas, pour l'instant, synonyme de sortie de la chimie. « Aujourd'hui, il n'existe pas "une" solution mais des solutions. Cela nécessite de repenser les pratiques et le modèle cultural et c'est cela qui apparaît compliqué aux yeux des agriculteurs », explique Christian Huyghe. Et d'ajouter : « Ceux qui ont défendu le retour de l'acétamipride pensent

que l'on peut revenir au monde d'avant. Or, celui-ci est révolu. De plus en plus de substances actives vont être retirées et elles ne seront pas remplacées par de nouvelles. Et de nombreuses résistances aux pesticides sont apparues. »

La filière attend donc avec impatience que les semenciers mettent au point des variétés résistantes à la jaunisse. « On espère que des premiers résultats aboutissent d'ici trois à cinq ans, mais cela sera sans doute des semences qui résistent à seulement l'une des trois familles virales responsables de la jaunisse. Pour avoir des solutions complètes, mutualisant des résistances aux trois virus, ça ne sera pas avant dix ans », souligne Vincent Laudinat. Le temps du politique n'est décidément pas celui de la recherche agronomique.

[Cet article est paru dans La Croix \(site web\)](#)